



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier juin deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2026

OBJET : Créations de postes suite à l'établissement du tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2026

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme AM. RONIN, Mme A. CHIANTIA, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DEPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. Y. PASDRMADJIAN (pouvoir donné à JL BOUCHAUD), M. O. LY (pouvoir donné à P. ROUSSET), M. S. MOREL (pouvoir donné à MN. STRECKER)

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 56/2026

Nomenclature : 4.1.1.1

Domaine : Ressources Humaines

Le rapporteur : Madame Marie-Noëlle STRECKER

Le Rapporteur EXPOSE

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

VU les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 06/08/2021 après avis du Comité Technique, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix,

CONSIDERANT que les tableaux annuels d'avancement de grade du personnel titulaire ont été étudiés pour 2026 en collaboration avec les responsables de secteur concernés au regard des fonctions occupées et de l'évaluation professionnelle.

Afin de pouvoir nommer les agents promus à leur nouveau grade, il convient de créer les postes correspondants.

Le Rapporteur PROPOSE de créer :

A compter du 1^{er} juillet 2026 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31h30 hebdomadaires).
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28h hebdomadaires).
- Un poste d'attaché principal territorial à temps complet.
- Un poste de bibliothécaire territorial principal à temps complet.

A compter du 01/08/2026 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

A compter du 06/12/2026 :

- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE la création des postes suivants :

A compter du 1^{er} juillet 2026 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31h30 hebdomadaires).
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28h hebdomadaires).
- Un poste d'attaché principal territorial à temps complet.
- Un poste de bibliothécaire territorial principal à temps complet.

A compter du 1^{er} août 2026 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

A compter du 6 décembre 2026 :

- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Les postes correspondants aux grades actuellement détenus par les agents seront supprimés après nomination des agents et avis du Comité Social Territorial (CST).

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 12 du budget 2026.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Unanimité (29 POUR)

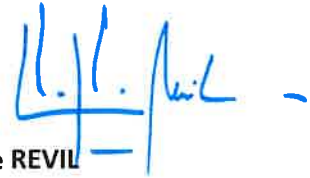
La secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 9.06.2026

Date de retrait: 9.08.2026